Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500861-20251218-101_2025-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 12/12/2025

Date d'affichage : 12/12/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 0
Votants : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Roland BOUVET, Maire.

Etaient présents : Hervé CHAUPITRE, Sophie BACQUET, Adjoints ; Marie-Françoise SOULAINE, Maria Raquel DIAS, Roland LÉCRIVAIN, Jean-Charles PROVENT, Philippe BUINEAU, Bertrand BODIN formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : Mickaël SAUVÉ, Stéphanie HAMEL-FERRION, Thierry MASSON, Angélique PANNETIER, Céline CHEVALLIER, Valérie BRARD.

Sophie BACQUET a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°101/2025

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine sur le territoire de Fougères Agglomération arrivera à échéance le 31 décembre 2025.
La CAF a donc proposé aux collectivités du territoire d'élaborer et de signer une nouvelle CTG pour la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.
Cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, dans le cadre de cinq secteurs géographiques, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Elle a pour objet :
- D'identifier dans le cadre d'un diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur les collectivités territoriales signataires ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre de service existante ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche.

Les principaux enjeux sont les suivants :
- Petite Enfance : maintien de l'offre d'accueil individuel
- Enfance Jeunesse : renforcement de l'offre jeunesse et soutien à l'inclusion
- Parentalité et vie sociale : accompagnement des publics vulnérables et soutien de la parentalité
- Accès aux droits : accompagnement des publics vulnérables et isolés et amélioration de l'effectivité de l'accès aux droits

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500861-20251218-101_2025-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la Convention Territoriale Globale 2026-2030 proposée par la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine aux différents partenaires, communes et Fougères Agglomération ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ou tout autre document se rapportant à ce dossier.

À Combourtillé, le 18 décembre 2025
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Sophie BACQUET

Le Maire,
Roland BOUVET